

# RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS « Mon engagement pour l'emploi »

par Produit en Bretagne - du 13 au 18 mai 2014

---

## Art. 1 :

L'association PRODUIT EN BRETAGNE – 2 avenue de Provence – CS 23812 – 29238 Brest Cedex 3  
Représentée par Jacques Bernard, Président, organise un jeu concours, du 13 au 18 mai 2014.  
La participation à ce jeu est gratuite, sans obligation d'achat.

## Art. 2 :

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure habitant en France métropolitaine, à l'exclusion du personnel de l'Association Produit en Bretagne et de leur famille.

## Art. 3 :

Les candidats au jeu concours peuvent jouer de trois manières :

- sur le site [www.produitenbretagne.com](http://www.produitenbretagne.com)
- sur la page Facebook de Produit en Bretagne : [www.facebook.com/produitenbretagne](http://www.facebook.com/produitenbretagne)
- en renvoyant le coupon réponse présent en dernière page du tract Produit en Bretagne « Mon engagement pour l'emploi », dûment complété, ou les coordonnées complètes sur papier libre (nom, prénom, adresse postale et électronique, numéro de téléphone portable) à l'adresse : Produit en Bretagne 2 avenue de Provence, CS 23812, 29238 Brest Cedex 3.

Les informations demandées pour jouer (sur le site [www.produitenbretagne.com](http://www.produitenbretagne.com), sur la page facebook [www.facebook.com/produitenbretagne](http://www.facebook.com/produitenbretagne) et via le coupon-réponse sur le tract) sont les suivantes : Prénom, Nom, Adresse, Code Postal, Ville, E-mail, numéro de téléphone portable. Le participant a également la possibilité de cocher une case pour obtenir des actualités et offres de Produit en Bretagne.

Les champs permettant l'identification du participant (nom et prénom) ainsi qu'un moyen de recontacter ce dernier (à minima une adresse postale) sont nécessaires pour valider la participation.

Jeu limité à une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale).

## Art. 4 :

Le Jeu concours « Fêtons la Bretagne à la St-Yves » est doté des lots suivants :

- Un séjour d'une semaine pour 6 personnes dans le phare de Kerbel (71 route de Port-Louis - 56670 RIANTEC). Gîte comprenant le phare, la maison du gardien, piscine et sauna (valeur commerciale : entre 2250 € et 2950 € TTC). Valable, selon disponibilités, entre le 03/07/2014 et 25/09/2015.
- Cinq Ensembles d'art de la table Le Minor, collection Concarneau, constitué de 2 chemins de tables et de 4 serviettes (valeur commerciale unitaire : 159 € TTC)
- Cinquante livres Best of Breizh par Nathalie Beauvais, Editions Trop Mad (valeur commerciale unitaire : 25 € TTC)

## Art. 5 :

Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi tous les participations reçues via le site internet [www.produitenbretagne.com](http://www.produitenbretagne.com), la page Facebook [www.facebook.com/produitenbretagne](http://www.facebook.com/produitenbretagne) et par voie postale. Le tirage au sort se déroulera après la fin de l'opération, dans les locaux de Produit en Bretagne, le 19/06/2014, par le Directeur de l'Association.

## Art. 6 :

Les gagnants seront informés par courrier dans les 15 jours suivant le tirage au sort.

Sans réponse par courrier de la part du gagnant sous 30 jours à partir de la réception de la lettre recommandée, la dotation sera perdue pour le participant.

Les lots ne sont ni cessibles, ni échangeables. Aucune contrevaletur ne pourra être exigée.

En cas d'indisponibilité de ces lots, PRODUIT EN BRETAGNE se réserve le droit de proposer un modèle équivalent d'une valeur identique.

**Art. 7 :**

Le présent règlement pourra être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite (frais de timbres remboursés sur demande, au tarif postal en vigueur en France métropolitaine, et dans la limite d'un seul remboursement par participant pendant la durée du jeu).

**Art. 8 :**

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant le mécanisme du jeu-concours, l'interprétation ou l'application du règlement, la liste des lauréats.

**Art. 9 :**

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'association organisatrice se réserve le droit de modifier, suspendre, interrompre ou annuler le jeu en cas de force majeure. Pour de tels faits, sa responsabilité ne saurait être engagée.

Le présent règlement a été déposé chez Maître Legrand, huissier de justice, 6 rue de Lyon 29200 Brest.